



# PRE-INSCRIPTION D'UNE DEMANDE DE PLACE EN CRECHE MUNICIPALE

Formulaire à compléter avec les documents obligatoires et à retourner à l'adresse suivante  
[petite.enfance@mairie-saint-maur.com](mailto:petite.enfance@mairie-saint-maur.com)

<b>REUNION PIMAJE</b> <b>Réunion d'Informations sur les Modes d'accueil du Jeune Enfant</b>	
Merci d'indiquer la date à laquelle vous avez assisté à cette réunion.	
 Si ce n'est pas le cas, merci de prendre contact avec le Guichet d'accueil des familles au 01.45.11.65.42. <i>Cette réunion est obligatoire pour un 1<sup>er</sup> enfant.</i>	

<b>ENFANT</b>			
NOM		Prénom	
Date de naissance ou date prévue d'accouchement			
Lieu de naissance		Sexe	
<b>DATE DE LA DEMANDE D'ENTREE EN CRECHE</b>			

<b>RESPONSABLE 1</b>			<b>RESPONSABLE 2</b>				
<input type="checkbox"/> Madame		<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame		<input type="checkbox"/> Monsieur		
NOM			NOM				
NOM de jeune fille			NOM de jeune fille				
Prénom			Prénom				
Date de naissance			Date de naissance				
Adresse			Adresse				
Code postal			Code postal				
Ville			Ville				
Téléphone			Téléphone				
Courriel			Courriel				
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Marié(e)	<input type="checkbox"/> Pacsé(e)	Situation familiale	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Marié(e)	<input type="checkbox"/> Pacsé(e)
	<input type="checkbox"/> Union libre	<input type="checkbox"/> Séparé(e)	<input type="checkbox"/> Divorcé(e)		<input type="checkbox"/> Union libre	<input type="checkbox"/> Séparé(e)	<input type="checkbox"/> Divorcé(e)
	<input type="checkbox"/> Autre :				<input type="checkbox"/> Autre :		
Profession			Profession				
Lieu de travail			Lieu de travail				

## Documents obligatoires à joindre à la pré-inscription

- . **Acte de naissance de l'enfant** (Si votre enfant est né)
- . **Attestation de la CAF du Val-de-Marne datée de moins de 3 mois** ou une attestation sur l'honneur des démarches en cours auprès de la CAF du Val-de-Marne.
- . **Un justificatif de domicile sur Saint-Maur-des-Fossés de moins de 3 mois**  
*(attestation EDF, eau, assurance habitation, quittance de loyer)*

### **ATTENTION**

***Les compromis de vente ne sont pas acceptés comme justificatif de domicile***

## Documents à joindre pour situation particulière

### ***. Pour les parents séparés, divorcés ou famille monoparentale***

- ➔ Joindre une attestation du parent n'effectuant pas l'inscription, indiquant son accord pour l'inscription en crèche de l'enfant sur la commune de Saint-Maur-des-Fossés, accompagnée de la copie de sa pièce d'identité.

### ***. Pour les personnes hébergées par un tiers***

- ➔ Un courrier de l'hébergeant accompagné de la copie de sa pièce d'identité.
- ➔ Un justificatif de domicile sur Saint-Maur-des-Fossés datant de moins de 3 mois de l'hébergeant.

### ***. Pour les parents étudiants***

- ➔ Le certificat de scolarité de l'année en cours.

**Un courriel vous sera envoyé après enregistrement de votre demande.**

Ainsi, vous pourrez obtenir un rendez-vous avec le Point Informations Inscriptions en mairie via un lien « ClickRdV » indiqué dans ce même courriel.

Cet entretien individuel vous permettra de finaliser votre demande (choix structures, horaires, type de contrat).



***Ce rendez-vous ne pourra être pris qu'après enregistrement et validation de la pré-inscription de la demande par le Point Informations Inscriptions.***